Image not found or type unknown

Droit d'hébergement / partage des petits vacances

Par **Vivelavie1920**, le **19/03/2018** à **13:07**

Bonjour,

voici ma question, j'ai la droit de visite et d'hébergement pour mes enfants les petites vacances, la première partie les années paires qui débutent le premier jour des vacances samedi 9h et se termine le dernier jour des vacances le dimanche à 18h.

Moi je calcule comme ca, exemple pour les vacs d'avril du 21 avril au 6 mai:

il y a en tout 16 jours de vacances soit 8 jours chacun, exemple pour les vacs d'avril : je vais les chercher le samedi à 9h et pour moi je dois les ramener le samedi 28 à 18h pour avoir 8 jours complets.

ou deuxième façon de calculer avec les heures : du samedi 9h au dimanche 6 mai 18h h il y 369 heures soit 184.5 heures chacun, donc pour moi je vais les chercher le samedi 21 à 9h et je devrais les ramener le samedi 28 à 21h, mais pour faciliter l'organisation je les ramènerai à 18h.

donc dans les deux cas je les ramène le samedi 28 mais la maman n'est pas d'accord et veut que je les ramène le dimanche 29 à 18h, donc je me pose réellement la question qui a raison ?

merci de votre retour

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés